

Renouvellement titre de séjour étudiant

Par onixer, le 23/02/2010 à 14:23

Bonjour à tout le monde ;

Je suis un étudiant mexicain, je suis en France depuis septembre 2009, je suis venu à Marseille pour faire un Master 1, malheureusement c'est une formation qui m'a pas plu. J'étais déprimé et complètement déçu à cause de ça, Vraiment le fait d'aller dans une formation qui ne me plait pas du tout, m'a rendu malade. ? Donc j'ai décidé de n' assister plus en cours. Pour le premier semestre j'ai assisté aux examens (C'était claire : j'ai eu des notes nulles) alors j'ai pas validé le S1 ; j'ai été ajourné.

Pour ce deuxième semestre, je n'assiste plus en cours, heureusement j'ai trouvé un boulot et je suis en CDI, et aussi j'ai déjà la préinscription pour commencer un master en Septembre prochaine à Lille.

Mon problème est par rapport au renouvellement de mon titre de séjour qui est valable jusqu'à Septembre 2010, où est ce que je dois faire les démarches ? À la préfecture de Lille ou à Marseille ? Est – ce que j'ai le risque d'être refusé par rapport à mes notes nulles ? Même si j'ai déjà une acceptation pour commencer un Master 1 en Septembre à Lille ? Vraiment j'ai peur de ne pas avoir mon titre de séjour pour faire la continuation de mes études.

Je vous remercie pour votre aide